

# L'éthique et les normes au service de la transition écologique

Un grand nombre de normes sont conçues pour renforcer la transition écologique. Le questionnement sur ses responsabilités individuelles et ou sociétales

vis-à-vis des enjeux de développement durable de la planète relève de l'éthique, fondement de l'action des citoyens, des entreprises, des collectivités territoriales et de l'État.

**Patricia Savin**  
Présidente d'Orée<sup>1</sup>

*L'éthique: partie de la philosophie qui envisage les fondements de la morale. Ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un.*  
Dictionnaire Larousse

**A**ppliquer l'éthique aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités locales

revient à questionner ces acteurs sur leurs engagements sociétaux au service de la transition écologique. Il s'agit de les interroger sur la façon dont les préoccupations sociales, environnementales et économique sont intégrées dans leurs modes de vie, leurs activités et leurs rapports aux parties prenantes du territoire. Ce questionnement renvoie aux enjeux de responsabilité individuelle, de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de développement durable des collectivités locales. En adoptant des pratiques plus durables et plus éthiques, les citoyens, les entreprises et les collectivités locales contribuent à rendre opérationnel et possible la nécessaire transition écologique. À cet égard, les normes peuvent guider et favoriser cette prise de conscience et surtout le passage à l'acte.

## Normes, labels, reconnaissances, certificats...

Ces outils sont à mettre en œuvre sur la base d'une démarche volontaire. Généralement intéressants et très structurants d'une réflexion d'amélioration, ils sont toutefois très, trop, nombreux. L'enjeu pour un particulier, une entreprise ou une collectivité locale est de bien les cibler, les comprendre et les distinguer les uns des autres... ce qui n'est pas toujours évident.

À l'échelle des citoyens, les normes et les labels permettent d'orienter l'acte d'achat vers des produits plus vertueux pour l'environnement et l'humain. Ce fléchage sera d'autant plus efficace s'il rencontre l'adhésion, non seulement des consommateurs « engagés » dans des démarches environnementales, mais également l'adhésion des consommateurs moins sensibilisés pour des raisons personnelles et/ou économiques. L'étiquetage des équipements électriques et électroniques (EEE) a démontré toute son efficacité car il permet une rencontre d'enjeux nationaux avec des préoccupations individuelles immédiates; l'achat d'un EEE triple A assurant au consommateur une économie d'eau et d'énergie venant impacter directement son quotidien.

À l'échelle des entreprises, la responsabilité sociétale des entreprises s'est développée de façon volontaire, ainsi que contrainte. Sur la base du volontariat, les normes permettent aux entreprises de se fixer des objectifs d'amélioration de leurs pratiques. La norme Iso 26000 permet de mesurer les impacts des décisions et activités d'une entreprise sur la

« exposer les risques extrafinanciers de l'activité de l'entreprise, les conséquences de son activité sur le changement climatique, ses engagements sociétaux en faveur du développement durable »

société et sur l'environnement, en prenant en compte les attentes des parties prenantes. L'adhésion volontaire au pacte mondial des Nations unies donne un cadre général porté par une charte avec 10 piliers. Le *Global Reporting Initiative* (GRI) fixe des lignes directrices avec des indicateurs précis de mesure des programmes d'avancées sociales et environnementales. Dans le domaine de l'industrie, la reconnaissance des démarches d'écoconception des produits est essentielle pour inciter à l'achat de produits plus respectueux de l'environnement. Dans le domaine de l'immobilier, les normes et labels ont accéléré la mutation de ce secteur. Citons ici le certificat Haute Qualité environnementale et ses cousins anglais et américain (*Bream* et *Leed*), le label Bepos (bâtiment à énergie positive), le label E+C- (Énergie +, carbone-) qui doit préfigurer la future réglementation thermique à l'horizon 2020, la reconnaissance « Entreprise engagée pour la biodiversité »...

La contrainte réglementaire – issue d'une loi de 2001 complétée par le dispositif dit Grenelle II – a imposé aux sociétés cotées en bourse de publier un rapport d'informations

environnementales et sociales. Cette obligation – étendue à certaines sociétés non cotées ] est devenue une déclaration de performance extrafinancière (DPEF) conçue comme un outil de pilotage stratégique d'une entreprise. Cette DPEF doit exposer les risques extrafinanciers de l'activité de l'entreprise, les conséquences de son activité sur le changement climatique, ses engagements sociétaux en faveur du développement durable ou encore les actions mises en place pour lutter contre les discriminations.

À l'échelle des collectivités locales, les Agendas 21 sont l'outil historique depuis 1992 d'une réflexion volontaire des collectivités locales impliquant les parties prenantes. Leurs objectifs sont d'engager les collectivités dans des démarches d'améliorations environnementales et sociales de leurs territoires. Au niveau du foncier et de l'aménagement, le label Eco-quartier, la reconnaissance Territoire engagé pour la biodiversité, la certification HQE Aménagement... participent d'une reconnaissance de démarches volontaires vertueuses pour l'environnement et l'humain.

## La planète est un bien commun qui exige l'implication de tous

La transition écologique implique un sursaut et une implication de chacun et chacune: citoyens, entreprises, collectivités locales, État... Il s'agit clairement de changer de modèle économique. Fondée sur une pleine croissance, le modèle économique actuel dit linéaire (production, consommation, abandon) a démontré ses limites: appauvrissement des sols, surproduction de déchets, exploitation des terres... Les normes sont un levier important de mutation des comportements d'achats, et ce faisant de production. Revenir au bon sens et aux démarches territoriales participe de cette transition. Agir local en pensant global, implique de révolutionner les modes de production et de consommation. La transition écologique invite à penser global à long terme, tout en agissant à l'échelle des territoires par une adhésion, un discours et des actes cohérents et responsables de chacun et chacune: citoyens, entreprises et collectivités locales. □

« citoyens, entreprises, collectivités locales, État... Il s'agit clairement de changer de modèle économique »

<sup>1</sup>. Association créée en 1992, qui fédère et anime un réseau pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires (nom historique: Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise). Patricia Savin est avocate associée de DS Avocats.